

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Que le conseil de cette municipalité, à une séance extraordinaire tenue le treizième jour du mois de décembre 2023, au lieu habituel des séances, a adopté le projet de règlement suivant :

- Numéro 697-2023 : Règlement régissant la démolition d'immeuble, que le but du règlement est d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial et de tout autre bâtiment assujéti à moins d'obtenir une autorisation du Comité de démolition.

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 9^e jour du mois de janvier 2023 à compter de 18h30 dans la salle du conseil située au 6310 rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Que le projet règlement abrogera le règlement numéro 689-2023 intitulé *Règlement sur les démolitions d'immeubles*;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Une copie de ce projet de règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quatorzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussigné, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca. ainsi que dans le journal municipal, le quatorzième jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier